Nations Unies A/AC.183/PV.306



Assemblée générale

Documents officiels

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien 306 séance

Leudi 29 novembre 2007 à 10 h 45

Jeudi 29 novembre 2007, à 10 h 45 New York

Président: Badji (Sénégal)

La séance est ouverte à 10 h 45.

Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien

Le Président: Le Comité tient aujourd'hui, comme les années précédentes, une séance spéciale pour commémorer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, conformément aux dispositions de la résolution 32/40 B de l'Assemblée générale en date du 2 décembre 1977.

J'ai l'honneur et le plaisir de souhaiter chaleureusement la bienvenue à S. E. M. Srgjan Kerim, Président de l'Assemblée générale; S. E. M. Ban Kimoon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies; S. E. M. Marty Natalegawa, Représentant permanent de l'Indonésie, Président du Conseil de S. E. M. Hamidon Ali, Représentant permanent de la Malaisie, Vice-Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés; M. Yasser Abed-Rabbo, Secrétaire général du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine et représentant de la Palestine; et M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

J'adresse mes salutations les plus chaleureuses à vous tous – représentants des États Membres, des organisations intergouvernementales et des organisations de la société civile – et à tous ceux qui

ont accepté l'invitation du Comité à participer à cette séance solennelle. En prenant part à cette cérémonie commémorative, nous voulons exprimer ici solennellement notre solidarité pleine et entière à la juste cause du peuple palestinien et rendre un vibrant hommage à tous ceux qui ont consacré leur vie à l'avènement de la paix entre Israéliens et Palestiniens.

Je voudrais à présent faire une déclaration au nom du Comité.

Nous sommes très honorés de la présence de tant d'hôtes de marque à la séance solennelle de ce jour.

Les droits inaliénables du peuple palestinien, définis par l'Assemblée générale comme étant le droit à l'autodétermination, à l'indépendance et à la souveraineté nationale, ainsi que le retour des réfugiés de Palestine dans la patrie et sur la terre de leurs ancêtres, ne constituent pas qu'un simple enjeu politique et un élément essentiel du règlement global, juste et durable du conflit israélo-palestinien. Ils sont aussi une longue aventure humaine, individuelle et collective à la fois, faite de souffrances, de sacrifices et persévérance face à l'adversité, aui pratiquement pas d'équivalents dans l'histoire contemporaine. La courageuse odyssée Palestiniens, dont un grand nombre a été spolié, expulsé et oublié pendant si longtemps, mais qui reste fier, digne, confiant et intransigeant dans son exigence de respect de ses droits légitimes, touche profondément les peuples du monde entier. En cette occasion

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.

08-20774 (F)

solennelle, nous réaffirmons notre solidarité avec le peuple palestinien.

Notre célébration revêt cette année un intérêt particulier parce qu'elle coïncide avec une série d'anniversaires importants. En effet, il y a 30 ans, l'Assemblée générale demandait que la Journée internationale de solidarité soit célébrée tous les ans. Il y a de cela 90 ans aussi, le Gouvernement britannique adoptait la Déclaration Balfour qui encourageait la création d'un État national juif en Palestine. Il y a 60 ans également, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait la résolution 181 (II) consacrant la partition de la Palestine alors sous mandat. Il y a 40 ans encore, après la guerre de 1967, la terre palestinienne subissait l'occupation israélienne, qui perdure toujours. Il y a 20 ans enfin, le peuple palestinien se dressait massivement contre l'occupation et le monde apprenait et s'appropriait un nouveau terme: Intifada.

Ces événements et d'autres aussi fatidiques ont conduit la destinée du vaillant peuple palestinien au fil des décennies. Les Palestiniens sont toujours dans l'incertitude; ils sont dispersés, exilés ou déplacés sur leurs propres terres, apatrides dans leur propre pays; ils vivent sous le joug de l'occupation. Avec le temps, cette longue et interminable occupation s'est accompagnée d'un recours de plus en disproportionné et arbitraire par l'occupant à la force militaire contre la population civile, de la confiscation de terres palestiniennes pour y construire des colonies de peuplement - et tout récemment le mur de séparation – et d'actes répétés de représailles collectives et de violations graves du droit international humanitaire.

La bande de Gaza, déjà appauvrie et surpeuplée, est asphyxiée depuis plusieurs mois par un blocus israélien de plus en plus étouffant. Qualifiée par Israël de « territoire hostile », cette partie du territoire palestinien manque de tout, y compris de médicaments vitaux pour sa population qui endure des pénuries de carburant et des coupures d'électricité.

Notre comité a maintes fois condamné toutes les attaques visant des civils, tant palestiniens qu'israéliens, y compris les tirs de roquettes depuis la bande de Gaza. Toutefois, le fait de contraindre près d'un million et demi de Palestiniens à vivre dans le dénuement est a la fois illégal au regard du droit international et inacceptable sur le plan moral. Les tensions intrapalestiniennes n'ont fait qu'aggraver la

situation, avec notamment la prise de la bande de Gaza par des milices palestiniennes. Le Comité exhorte les Palestiniens à s'unir derrière le Président Mahmoud Abbas, dirigeant élu du peuple palestinien, et à respecter les institutions légitimes de l'Autorité palestinienne.

Les efforts de paix de la communauté internationale ont très longtemps buté sur la question de Palestine. Sur le plan des idées, toutefois, les progrès réalisés dans les dernières décennies sont tout à fait remarquables, puisque le droit national inaliénable des Palestiniens d'avoir leur propre État souverain est désormais acquis à l'échelle internationale. Le droit au retour des réfugiés palestiniens demeure largement reconnu. La Feuille de route montre la voie d'un règlement pacifique définitif. L'Initiative de paix arabe, élément majeur pour faire avancer le processus de paix, a été relancée à Riyad, au Royaume d'Arabie saoudite, au début de cette année.

La lenteur des progrès pour l'avènement d'un État palestinien crée d'autant plus un sentiment de désespoir que tous les efforts investis se déroulent dans un climat de morosité et de manque de confiance. Il faut une action concertée et vigoureuse pour combler le fossé qui sépare les discours de la réalité. Il y va de la crédibilité de la communauté internationale. L'État palestinien doit exister maintenant. Le temps des fameuses « fenêtres d'opportunités » et des promesses d'horizon politique pour les Palestiniens est révolu. Les Palestiniens aspirent à la paix, à la liberté et à la justice maintenant. Notre intérêt à tous, et évidemment notre obligation morale, est d'aider le peuple palestinien à réaliser ses droits nationaux. Pour reprendre les mots célèbres de William Gladstone « Justice retardée, justice niée ».

Malgré de nombreux revers, nous avons encore des raisons d'espérer. Le Comité est encouragé par les derniers efforts diplomatiques visant à relancer et à revitaliser le processus de paix. À ce sujet, nous espérons que la réunion d'Annapolis, avec sa dimension émotionnelle exceptionnelle, suscitera l'élan nécessaire et le choc psychologique permettant d'ouvrir la voie à des négociations sérieuses et effectives en vue d'un statut permanent de tous les aspects de la question de Palestine, avec notamment la réalisation de deux États indépendants, la Palestine et Israël, vivant côte à côte dans la sécurité et la paix. Il importe que les membres du Quatuor, leurs partenaires régionaux et tous les autres acteurs internationaux

aident les parties concernées à adhérer pleinement à cette initiative cruciale et à la concrétiser sans retard.

La célébration, aujourd'hui, de la Journée internationale de solidarité nous donne l'occasion de réaffirmer solennellement notre volonté d'œuvrer sans relâche pour faire avancer la cause d'une paix juste et durable au Moyen-Orient. Je tiens à saluer les efforts que continuent de déployer le Quatuor, la Ligue des États arabes et l'ensemble de la communauté internationale. En sa qualité d'organe des Nations Unies chargé de la question de Palestine, le Comité a profondément à cœur d'accomplir l'important mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale.

Au nom du Comité, je tiens à exprimer ma profonde gratitude à M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui s'investit personnellement et avec une énergie remarquable dans la recherche d'une solution équitable à la question de Palestine, question qu'il a placée parmi les priorités de son action. Je voudrais aussi rendre un hommage bien mérité au Président de l'Assemblée générale, S. E. M. Srgjan Kerim, qui dirige avec beaucoup de doigté et d'efficacité les travaux de l'Assemblée générale, ainsi qu'à M. Marty Natalegawa, Président du Conseil de sécurité et Représentant Permanent de l'Indonésie, qui a défendu inlassablement les droits inaliénables du peuple palestinien.

En votre nom à tous, je tiens également à saluer l'engagement des organismes, fonds, programmes et institutions du système des Nations Unies, qui travaillent sans relâche pour apporter une aide vitale au peuple palestinien. Ces institutions sont devenues, surtout pour la bande de Gaza, le seul lien avec le monde extérieur.

voudrions remercier Enfin. nous tout particulièrement nos précieux partenaires, les organisations de la société civile. Sources permanentes de dynamisme, défiant constamment le statu quo, elles ont joué un rôle de sensibilisation crucial, en encourageant les changements d'orientation dans leurs propres sociétés, et ont comblé d'importantes lacunes en fournissant au peuple palestinien une assistance dont il a grand besoin.

L'année 2007 a été riche en anniversaires et en symboles, mais pauvre en motifs de réjouissance, à l'image de l'histoire moderne du peuple palestinien. Au fil des années, de nouveaux mots sont apparus dans le vocabulaire international, comme *al-nakba* (catastrophe) et Intifada, qui évoquent des images de deuil et

d'affrontement. Nous formons le ferme espoir que dans les années qui viennent, des termes arabes synonymes plutôt de renaissance, d'espoir, de paix et de réconciliation germeront eux aussi en Palestine, en Israël et au Moyen-Orient et se propageront dans le monde entier.

J'ai maintenant l'honneur de donner la parole au Président de l'Assemblée générale, S. E. M. Srgjan Kerim.

M. Kerim (ex-République yougoslave de Macédoine) (parle en anglais): C'est un honneur pour moi d'avoir été invité à prendre la parole devant le Comité à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Le respect de la dignité de tous les pays et de tous les peuples est un principe essentiel pour le règlement pacifique de tous les conflits. Paix et solidarité vont de pair. Aujourd'hui, nous avons tous l'occasion d'exprimer notre solidarité avec le peuple palestinien et l'Autorité palestinienne.

En 1975, l'Assemblée générale a créé le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Je voudrais saluer le Comité qui a contribué aux efforts déployés à l'échelle internationale pour instaurer la paix, la sécurité et la stabilité au Moyen-Orient. Au cours des années, le conflit a causé de grandes pertes et d'énormes souffrances humaines de part et d'autre. Ce conflit a eu aussi des implications plus larges sur la sécurité dans la région et sur les relations pacifiques entre les pays du monde entier.

L'appel lancé par l'Assemblée générale aux parties pour qu'elles reprennent des négociations de paix directes a été entendu. Je voudrais féliciter le Président Mahmoud Abbas et le Premier Ministre Ehud Olmert de leur courage et de leur détermination à engager des débats de fond axés sur les résultats obtenus à Annapolis, qui ont permis un accord sur la marche à suivre pour l'avenir. Je voudrais par ailleurs féliciter le Président des États-Unis, George Bush, d'avoir réuni les parties pour lancer un processus sérieux de négociations sur le statut définitif et de s'être personnellement engagé à favoriser la conclusion d'un traité de paix entre Israël et la Palestine avant la fin de 2008.

L'issue de la Conférence d'Annapolis offre d'énormes possibilités pour un règlement permanent du conflit prévoyant deux États. Toutefois, comme le Secrétaire général l'a souligné dans son discours à Annapolis, la condition préalable au succès est que l'on soit déterminé à faire suivre les paroles de gestes. La

seule manière de parvenir à une paix globale, juste et durable est d'instaurer un dialogue continu, de trouver un compromis et de faire montre d'une détermination inébranlable à atteindre une solution permanente. Les Israéliens et les Palestiniens vont devoir se montrer honnêtes avec leur propre peuple quant au prix à payer pour la paix. Cela va exiger des choix difficiles et des sacrifices des deux parties, dans le cadre d'une vision partagée pour un avenir meilleur.

Il y a beaucoup à gagner, mais encore plus à perdre. Je voudrais appeler tous les États Membres à mettre tout en œuvre pour appuyer ce processus. L'Assemblée générale a, à de multiples reprises, réaffirmé sa détermination d'appuyer une solution à deux États – les Israéliens et les Palestiniens vivant côte à côte dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières reconnues – qu'elle considère comme la solution la plus viable.

L'aspect le plus encourageant de la rencontre a été était que les deux parties sont convenues de cette approche et ont exprimé leur détermination à mettre fin à la violence et à inaugurer une nouvelle période de paix fondée sur la liberté, la sécurité, la justice, la dignité et le respect mutuel, principes qui définissent l'objectif fondamental des Nations Unies.

L'Assemblée générale continue de souligner qu'il est nécessaire que les parties, avec l'aide de la communauté internationale, règlent entièrement et rapidement toutes les questions en suspens dans la bande de Gaza. Cela comprend un accord durable sur les points de passage, l'aéroport, la construction d'un port maritime, l'enlèvement des décombres et la création d'une liaison physique permanente entre la bande de Gaza et la Cisjordanie.

L'Assemblée générale souligne également qu'il est nécessaire que les deux parties appliquent pleinement l'Accord réglant les déplacements et le passage et les principes convenus pour le passage de Rafah, et qu'Israël se retire du territoire palestinien qu'il occupe depuis 1967, afin de permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables et afin de régler les questions concernant les réfugiés palestiniens, conformément à la résolution 194 (III) du 11 décembre 1948.

L'Assemblée générale s'est également déclarée préoccupée par la détérioration continue de la situation humanitaire à Gaza et en Cisjordanie. À moins de progrès immédiats, la situation actuelle exacerbera la situation humanitaire, économique et sécuritaire du peuple palestinien.

Plus de la moitié des foyers palestiniens vivent au-dessous du seuil de pauvreté. Les services sociaux, en particulier l'éducation, peuvent à peine répondre aux besoins. On constate une pénurie d'eau potable; il n'y a pas assez d'électricité, ni de médicaments. L'économie palestinienne a enregistré une baisse de près d'un quart au cours de l'année dernière. Plus de la moitié des moins de 25 ans n'ont pas exercé d'emploi. Le secteur privé de Gaza est presque entièrement paralysé. Les trois quarts de la population de Gaza sont tributaires de l'aide alimentaire fournie par l'ONU. La dégradation de la situation sécuritaire et économique accroît les souffrances des femmes et entrave le travail de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

L'Assemblée générale est déterminée à veiller à ce que le règlement pacifique du conflit continue de figurer au premier rang de l'ordre du jour de la communauté internationale. Le Quatuor s'est félicité de la volonté de lancer des négociations de paix menant à la création d'un État palestinien. Le représentant du Quatuor, Tony Blair, a proposé des mesures concrètes pour renforcer les institutions palestiniennes et relever l'économie. La conférence qui aura lieu à Paris en décembre donne une importante occasion de financer ces propositions et de jeter les bases d'un État palestinien viable. J'exhorte donc la communauté internationale à accorder son plein appui financier, technique et politique pour que ces réformes se concrétisent et pour contribuer à alléger les souffrances du peuple palestinien.

J'appelle également les responsables tant israéliens que palestiniens à redoubler d'efforts pour s'acquitter immédiatement de leurs obligations respectives découlant de la feuille de route et pour créer les conditions nécessaires à une paix à long terme, fondée sur la reconnaissance et le respect mutuels.

L'ONU doit continuer à jouer un rôle crucial pour appuyer ce processus. Si nous voulons vraiment réussir à instaurer une paix durable, j'encourage toutes les parties à tirer les enseignements des erreurs qu'elles ont commises dans le passé et à faire face aux causes de l'échec. Une véritable réconciliation exige non seulement de mettre fin aux hostilités, mais aussi de changer d'attitude. Certaines personnes pensent que faire la paix veut dire oublier; je dirais que la

réconciliation est un juste compromis entre souvenir et oubli.

Le Président : Je remercie le Président de l'Assemblée générale de son importante déclaration.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général de l'ONU, S. E. M. Ban Ki-moon.

Le Secrétaire général (parle en anglais): Cette Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien est célébrée à un moment où les Palestiniens continuent de subir les ignominies et la violence de l'occupation et du conflit, mais aussi à un moment où un nouveau pas est fait dans les efforts visant à parvenir à un règlement du conflit prévoyant deux États.

Il y a deux jours, à la Conférence d'Annapolis, organisée sous les auspices du Président Bush, le Président Abbas et le Premier Ministre Ehud Olmert, en présence d'un grand nombre de représentants de la communauté internationale, dont des membres de la Ligue des États arabes, sont convenus de lancer des négociations sur toutes les questions au cœur du conflit, sans exception, pour conclure un traité de paix qui résoudra toutes les questions en suspens. Ils se sont engagés à tout mettre en œuvre pour y parvenir d'ici à la fin de 2008.

Ce qu'il faut maintenant, c'est passer aux actes. Ce que nous ferons demain importe plus que ce que nous aurons dit aujourd'hui. À Annapolis, je me suis engagé à apporter l'appui sans réserve de l'Organisation des Nations Unies à cette nouvelle initiative. J'ai souligné que 60 ans auparavant l'Organisation avait proposé les grands paramètres de la paix, tout d'abord dans le plan de partage, puis dans les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003) du Conseil de sécurité, et qu'aujourd'hui le règlement de ce conflit figure au tout premier rang de ses priorités.

Nous savons tous pourquoi. Les Palestiniens ont été privés de leur droit inaliénable à l'autodétermination depuis 60 ans. La société palestinienne est de plus en plus fragmentée : sur le plan territorial, par les colonies de peuplement, l'expropriation de terres et la barrière érigée sur le territoire palestinien occupé; sur les plans social et économique, par les bouclages; et, sur le plan politique, par la séparation entre Gaza et la Cisjordanie. Les Palestiniens ont commencé à craindre que le rêve de la création d'un État palestinien risque de s'évanouir. Il faut les libérer de ce sentiment de désespoir croissant.

Le processus amorcé à Annapolis doit changer la vie des Palestiniens et leur assurer indépendance et liberté. Il doit mettre un terme à l'occupation et créer un État de Palestine indépendant et viable, en paix avec lui-même et ses voisins. Il doit également garantir les intérêts vitaux des Israéliens : un État palestinien qui soit un véritable partenaire et non une source de terrorisme, des frontières sûres et reconnues et une fin permanente au conflit.

Nous ne pouvons pas ignorer la méfiance et le doute profonds que nourrit chaque partie quant à la volonté et la capacité de l'autre de réaliser ces objectifs. Malgré plusieurs succès remarquables sur le plan diplomatique, la situation sur le terrain est devenue non pas plus facile mais plus difficile pour la plupart des Palestiniens et aussi pour un grand nombre d'Israéliens. Israël fait face à de réelles menaces sur le plan de la sécurité, et des civils israéliens ont été tués ou blessés par des tirs de roquettes. Des civils palestiniens ont trouvé la mort ou ont été blessés lors d'opérations militaires israéliennes. La bande de Gaza a été pratiquement bouclée, de sévères restrictions ayant été imposées sur l'approvisionnement et la circulation des personnes, ce qui a entraîné une grave crise humanitaire. Les colonies de peuplement se sont multipliées un peu partout en Cisjordanie. Des postes de contrôle et une barrière ont été construits sur le territoire occupé. On assiste à une montée du chômage et de la pauvreté.

Les ignominies, les injustices et la peur ressenties par les deux parties rendent difficile d'avoir confiance dans le processus politique mais c'est précisément ce qu'il nous faut faire. Nous devons abandonner les approches parcellaires et nous attaquer à tous les aspects du conflit. Les négociations sur le statut définitif doivent être engagées véritablement et aborder l'ensemble des problèmes, à savoir Jérusalem, les réfugiés, les frontières, les colonies de peuplement, la sécurité et les ressources en eau. Les grandes lignes des solutions à ces problèmes sont claires.

Nous devons également aider l'Autorité palestinienne dans ses efforts de reconstruction et de réforme et dans l'exécution de ses tâches. J'espère qu'à leur prochaine conférence à Paris et par la suite, les donateurs apporteront en grand nombre l'appui politique et financier nécessaire.

Il convient également d'améliorer, rapidement et clairement, la situation sur le terrain. Le processus diplomatique n'a aucune chance d'aboutir si les

engagements énoncés dans la Feuille de route et l'Accord réglant les déplacements et le passage ne sont pas appliqués. Pour progresser, il faudra prendre des initiatives parallèles et exercer un contrôle strict.

Si la paix se fonde sur l'espoir et non le désespoir, il nous faut également venir en aide à la population de Gaza qui, plus que toute autre, a souffert du conflit et de la pauvreté. L'aide humanitaire est vitale et l'Organisation des Nations Unies a besoin de l'appui des donateurs pour mener ses activités dans ce domaine. Mais cette aide ne saurait se substituer à une économie en état de fonctionnement. Le moment est donc venu de prendre des initiatives concrètes de nature à alléger la souffrance de la population de Gaza. L'unité de la bande de Gaza et de la Cisjordanie, sous l'égide de l'Autorité palestinienne légitime, doit aussi être rétablie pour qu'un accord de paix soit durable.

La vision de la fin de l'occupation, de la fin du conflit et de deux États vivant en paix côte à côte est une vision de justice, de sécurité et de paix. Nous pouvons encore la réaliser, mais nous n'y parviendrons que si toutes les parties en cause prennent la responsabilité d'apporter leur contribution. Maintenant que les dirigeants palestiniens se sont engagés dans une nouvelle quête, avec Israël, visant à mettre fin au conflit et assurer un avenir meilleur à leurs enfants, témoignons notre solidarité avec le peuple palestinien – et aussi avec le peuple israélien – en apportant notre appui indéfectible à leur action, sans prendre de répit avant d'atteindre l'objectif.

Le Président: Merci beaucoup, Monsieur le Secrétaire général, pour cette importante déclaration. Je voudrais vous exprimer notre très profonde reconnaissance pour les efforts personnels et inlassables que vous déployez en vue d'un règlement global, juste et durable de la question de Palestine.

C'est avec beaucoup de plaisir que je donne maintenant la parole au Président du Conseil de sécurité, S. E. M. Marty Natalegawa.

M. Natalegawa (Indonésie, Président du Conseil de sécurité) (parle en anglais): En tout premier lieu, je remercie le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien de m'avoir invité à prendre la parole à cette réunion solennelle, en ma capacité de Président du Conseil de sécurité pour le mois de novembre.

Cette année, la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien est célébrée alors

que le chemin vers la coexistence pacifique entre Israël et les Palestiniens reste semé d'embûches, que de nouvelles promesses de progrès sont apparues et que la paix au Moyen-Orient est ardemment désirée à l'échelle régionale et internationale.

La persistance de la violence sur le terrain a entraîné une série de déconvenues qui ont freiné la progression vers un règlement juste et durable de la question de Palestine. Le Conseil de sécurité prie instamment l'ensemble des parties concernées de faire preuve de retenue et de s'abstenir de prendre la moindre mesure qui pourrait compromettre la paix dans la région. Il reste préoccupé par les conditions humanitaires et socioéconomiques qui règnent à Gaza. Il préconise donc la fourniture ininterrompue et sans entrave de l'aide humanitaire d'urgence aux habitants de Gaza.

Dans le même temps, le Conseil prend note des résultats concrets de l'action engagée pour apporter la paix aux Palestiniens et aux autres peuples de la région. Le dialogue a repris entre le Premier Ministre israélien Ehoud Olmert et le Président palestinien Mahmoud Abbas. Il s'est même intensifié après la constitution d'équipes de négociateurs israéliens et palestiniens, chargées d'examiner les problèmes fondamentaux à surmonter pour progresser vers la réalisation de l'objectif commun, une solution négociée prévoyant la coexistence de deux États. Il y a lieu de se féliciter de la récente Conférence internationale d'Annapolis qui a donné lieu à l'ouverture de négociations devant déboucher sur la fin du conflit israélo-palestinien.

Le Conseil de sécurité s'est toujours évertué à contribuer à l'instauration d'un environnement propice à l'élargissement de l'horizon politique en faveur d'un État palestinien, dans l'esprit de la Feuille de route et des résolutions du Conseil. Il reste favorable aux initiatives mises en place afin de concrétiser l'idée de deux États démocratiques, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Il reconnaît le rôle vital du Quatuor et de la Ligue des États arabes. Il attache une très grande importance à l'Initiative de paix arabe, initiative régionale qui occupe une place centrale dans l'action engagée pour parvenir à une paix durable, juste et globale par la voie de négociations. Le Conseil de sécurité reconnaît également qu'il importe dialogue interpalestinien pour rétablir le reconstruire l'unité nationale.

Pour la communauté internationale, la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien est l'occasion de réfléchir à son rôle et à sa contribution dans la réalisation d'une solution prévoyant deux États, ainsi que de réaffirmer son attachement à la cause du peuple palestinien et à la création d'un État de Palestine souverain et indépendant.

Le Conseil de sécurité reconnaît la nécessité impérieuse que le conflit israélo-palestinien prenne fin. Cela permettrait de faire régner la sécurité et la stabilité au Moyen-Orient et donnerait le coup d'envoi à la création d'un État palestinien viable, démocratique et indépendant, tel qu'imaginé dans la Feuille de route, l'Initiative de paix arabe et l'accord conjoint annoncé à Annapolis.

Le Conseil de sécurité souligne ici l'importance de la conférence des donateurs qui se tiendra à Paris le 17 décembre prochain afin de mobiliser les bailleurs de fonds au lendemain de la Conférence d'Annapolis et de fournir à l'Autorité palestinienne l'appui financier et politique requis pour bâtir un État palestinien viable et prospère.

En vertu de la Charte, le Conseil est tenu d'aider la Palestine à atteindre une paix durable et à maintenir la paix et la sécurité dans la région. Voilà pourquoi il restera activement saisi de la question.

Le Président : Je remercie le Président du Conseil de sécurité de cette importante déclaration.

Je donne à présent la parole à S. E. M. Yasser Abed-Rabbo, Secrétaire général du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, qui donnera lecture d'un message du Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine et Président de l'Autorité palestinienne, S. E. M. Mahmoud Abbas.

M. Abed-Rabbo (Palestine) (parle en arabe) : Je donnerai lecture du message adressé par le Président Mahmoud Abbas à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

« Au nom du peuple palestinien et de ses dirigeants, je tiens à adresser nos salutations les plus sincères et exprimer notre profonde gratitude à tous ceux qui se joignent à nous aujourd'hui pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Cette journée a été proclamée par l'Assemblée générale en 1977 pour rappeler à tous les souffrances du

peuple palestinien et mettre en avant la nécessité de trouver un règlement juste à leur cause qui repose, d'abord et surtout, sur les principes du droit à l'autodétermination et de la cessation de l'occupation israélienne et qui aboutisse à la création d'un État palestinien indépendant, ayant Jérusalem-Est pour capitale. La célébration annuelle de cette journée par les Nations Unies atteste la place centrale et importante qu'occupe la question de Palestine dans la paix et la sécurité internationales.

Je saisis cette occasion pour exprimer notre profonde reconnaissance à notre frère, S. E. M. l'Ambassadeur Paul Badji, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, ainsi qu'à tous les autres membres du Comité. Je tiens également à remercier le Secrétaire général de l'ONU, S. E. M. Ban Ki-moon, pour ses efforts et son message d'aujourd'hui. En outre, je remercie le Président de l'Assemblée générale, S. E. M. Srgjan Kerim, et le Président du Conseil de sécurité pour le mois de novembre, S. E. M. Marty Natalegawa. Enfin, j'adresse nos salutations les plus chaleureuses et nos remerciements les plus vifs à tous les orateurs et à tous ceux venus du monde entier pour célébrer cette journée avec nous en témoignage de leur solidarité avec le peuple palestinien qui se bat pour jouir de ses droits légitimes.

L'Assemblée générale a retenu cette date en 1977 afin de rappeler l'adoption de sa résolution de 1947 sur la partition de la Palestine. Il avait également été décidé de souligner la nécessité de mettre fin aux longues souffrances de notre peuple, qui a chèrement payé alors qu'il n'a pas commis le moindre crime. Depuis plusieurs dizaines d'années, les Palestiniens mènent une vie de réfugiés, privés de leur patrie, ou vivent sous l'occupation, endurant chaque jour, au vu et au su du monde entier, toutes sortes de pratiques cruelles, dont l'oppression et la soumission, la confiscation des terres, les rafles et autres mesures criminelles. Les générations Palestiniens qui se sont succédé n'ont pas connu le goût de la liberté et n'ont pas même eu droit à une fraction de ce dont jouissent les autres peuples du monde. Il est temps de mettre le passé derrière nous et de commencer une ère nouvelle libérée de l'occupation et exempte d'animosité,

08-20774 **7**

une ère assise sur la logique des droits, et non pas de la force.

L'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant légitime de notre peuple, s'est efforcée, sur la base des résolutions adoptées par le Conseil national palestinien et depuis la déclaration de l'indépendance palestinienne, en 1988, de trouver un règlement politique qui mène à la paix à laquelle nous aspirons tous, une paix reposant sur les termes de référence reconnus, à commencer par les résolutions de l'ONU, la Feuille de route, l'Initiative de paix arabe, la vision du Président Bush et les accords signés entre nous et la partie israélienne.

La conférence historique tenue à Annapolis il y a deux jours a été un moment crucial et l'occasion de lancer des négociations de paix sérieuses dans des délais déterminés sous les auspices – et avec la participation – de la communauté internationale, y compris les membres du Quatuor international, en vue de mettre fin au conflit et de réaliser une paix qui mettra un terme à l'occupation par Israël de notre territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, qui prévoira une solution juste et acceptée par tous à la question des réfugiés palestiniens sur la base de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, et qui garantira la création d'un État de Palestine indépendant ayant pour capitale Jérusalem-Est et vivant en paix et en sécurité avec ses voisins, y compris Israël.

On ne parviendra pas à la paix en construisant un mur d'apartheid - condamné par la Cour internationale de Justice de La Haye pour son caractère illégal - ni par l'expansion des colonies de peuplement, ni par la judaïsation de Jérusalem, ni en empêchant les citoyens palestiniens, chrétiens et musulmans, d'entrer dans leur ville ne serait-ce que pour y exercer leurs droits de culte. On ne rétablira pas la sécurité en imposant un siège à la ville de Bethléem, où est né Jésus-Christ, en l'entourant de murs et de colonies de peuplement et en transformant ses lieux saints en antiquités isolées. On ne rétablira pas la sécurité en imposant un siège au territoire palestinien occupé, en particulier à la bande de Gaza. On ne rétablira pas la sécurité en lançant des agressions militaires, des raids et des incursions contre les villes, les bourgades et les villages palestiniens. On ne

rétablira pas la sécurité en confisquant les terres palestiniennes ou en laissant des colons extrémistes, fanatiques, attaquer des civils palestiniens et brûler et déraciner leurs récoltes. On ne rétablira la sécurité pour les deux peuples qu'en instaurant une paix juste et qu'en établissant des relations fondées sur l'égalité et le respect mutuel.

En ce jour, 29 novembre, qui coïncide avec le soixantième anniversaire de l'adoption de la résolution de 1947 sur le partage et avec le quarantième anniversaire de l'occupation du territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, en 1967, notre peuple se tourne vers l'avenir avec beaucoup d'espoir. Il est déterminé à défendre ses droits; il a bon espoir que la communauté internationale ne laissera pas passer cette occasion de régler le conflit israélo-arabe sous tous ses aspects, à commencer par la cause fondamentale de ce conflit, à savoir le conflit israélo-palestinien.

La participation importante de la communauté internationale à la Conférence d'Annapolis est la preuve de l'intérêt porté par tous les peuples du monde à la paix dans notre région. Je réaffirme, en cette occasion, notre reconnaissance et nos remerciements à tous ceux qui ont contribué et participé à la célébration de cette journée. Je forme l'espoir de la célébrer avec vous l'année prochaine, si Dieu le veut, dans notre État de Palestine libre, pacifique et indépendant, ayant Al Qods Al Charif pour capitale. »

Le Président : Je remercie le Secrétaire général du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine d'avoir donné lecture du message du Président de l'Autorité palestinienne. Je voudrais vous demander de bien vouloir transmettre nos salutations respectueuses au Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine et Président de l'Autorité palestinienne, S. E. M. Mahmoud Abbas, ainsi que nos sincères remerciements pour ce message de haute portée politique. En notre nom à tous, j'exprime au Président de l'Autorité palestinienne nos sentiments de solidarité avec le peuple palestinien dans ses aspirations et sa quête d'un avenir prospère dans un État sûr et viable qui lui soit propre, reconnu par la communauté internationale. Je tiens aussi à assurer le Président Abbas et, à travers lui, le Gouvernement de la Palestine et le peuple palestinien tout entier de la ferme

détermination du Comité à poursuivre ses efforts, comme l'en a chargé l'Assemblée générale, en vue de promouvoir un règlement global, juste et durable de la question de Palestine.

Je vais à présent suspendre la séance pendant quelques minutes pour permettre à nos hôtes d'honneur de prendre congé. Au nom du Comité, je voudrais remercier une fois de plus S. E. M. le Président de l'Assemblée générale, S. E. M. le Secrétaire général, S. E. M. le Président du Conseil de sécurité et S. E. M. le Secrétaire général du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, d'avoir rehaussé de leur présence cette cérémonie commémorative, et des importants messages dont ils ont donné lecture aujourd'hui.

La séance, suspendue à 11 h 40, est reprise à 11 h 45.

Le Président: Je donne la parole à S. E. M. Hamidon Ali, Vice-Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés.

M. Ali (Malaisie), Vice-Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (parle en anglais): J'ai l'honneur de prendre la parole à cette séance au nom du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés.

L'occupation des territoires palestiniens - à savoir la bande de Gaza, la Cisjordanie et Jérusalem-Est – dure maintenant depuis quatre décennies. Après tout ce temps, la situation des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé continue de se détériorer. Les habitants de la Cisjordanie sont soumis à des restrictions sévères de leur droit à la liberté de circulation, qui sont appliquées au moyen de plus de 500 points de passage, barrages routiers et autres types d'obstacles physiques, ainsi que par le biais d'un système de permis. Il y a 149 colonies en Cisjordanie, qui abritent quelque 480 000 colons. Outre la confiscation de terres palestiniennes à des fins de colonisation, une partie du territoire cisjordanien est également occupée du fait d'un réseau complexe de routes de contournement qui relient les implantations entre elles et avec Israël.

Le 24 septembre, l'armée israélienne a annoncé nouvelles confiscations de terres pour la construction d'une route, à l'est de Jérusalem, qui coupera encore davantage la ville du reste de la Cisjordanie. Cette dernière est de plus en plus fragmentée en morceaux toujours plus petits, ce qui rend la viabilité d'un État palestinien toujours plus douteuse. De plus, 80 % du mur de séparation sont en cours de construction sur le territoire occupé, accaparant de fait les meilleures terres agricoles et autres ressources palestiniennes. Avec les extensions récentes dans le sud de la Cisjordanie, le mur de séparation englobera désormais 13 % de ce territoire. L'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice en 2004 au sujet des conséquences juridiques de l'érection du mur de séparation sur le territoire palestinien occupé jusqu'à présent est sans écho.

Environ 11 000 Palestiniens sont détenus en Israël, dont à peu près 400 enfants. Les villes de Cisjordanie sont soumises à des incursions militaires, arrestations et perquisitions constantes, ainsi qu'à des assassinats ciblés tout aussi fréquents.

La situation des droits de l'homme dans la bande de Gaza est encore plus sombre, et la crise humanitaire s'y détériore rapidement. Gaza est coupée du reste du monde depuis juin, lorsque tous les points de passage ont été fermés aux entrées comme aux sorties. L'armée israélienne effectue des incursions régulières dans Gaza et y détruit des biens. Gaza est sujette à des frappes aériennes répétées de même qu'à des assassinats ciblés de militants, au cours desquels des civils innocents sont souvent blessés ou tués. Les Palestiniens gravement malades qui vivent à Gaza se voient de plus en plus souvent refuser l'accès aux hôpitaux israéliens, et leur nombre est passé d'une moyenne de 40 par jour en juillet à moins de cinq par jour en septembre. En octobre, un habitant de Gaza âgé de 21 ans, atteint du cancer, est mort après que son entrée en Israël eut été repoussée de 10 jours.

La situation à Gaza s'est encore détériorée lorsque la zone a été déclarée « territoire hostile » ou « entité ennemie » par Israël. Un certain nombre de banques israéliennes ont cessé d'entretenir des relations avec les banques de Gaza; cela complique de plus en plus l'envoi de fonds depuis l'étranger et commence à entraîner un manque de liquidités. Fin octobre, en violation du droit international, le Gouvernement israélien a commencé à réduire l'alimentation de la bande de Gaza en électricité et en carburant, ce qui est susceptible de mettre en péril,

08-20774 **9**

entre autres choses, le fonctionnement des hôpitaux, l'assainissement et l'approvisionnement en eau, et a pour effet de soumettre environ 1,5 million d'habitants à un châtiment collectif.

La communauté internationale doit prendre des mesures d'urgence pour remédier à la situation actuelle des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé par le biais d'une solution pacifique, juste et durable qui conduise à la fin de l'occupation et permette au peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination dans un État palestinien viable.

Le Président: J'ai à présent le plaisir de donner la parole à S. E. M. Rodrigo Malmierca Díaz, Ambassadeur, Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies et Vice-Président de ce comité, qui donnera lecture d'un message adressé par le Ministre des affaires étrangères de Cuba, S. E. M. Felipe Pérez Roque, au nom du Mouvement des pays non alignés.

M. Malmierca Díaz (Cuba) (parle en espagnol): J'ai l'honneur de donner lecture du message suivant de S. E. M. Felipe Pérez Roque, Ministre des affaires étrangères de la République de Cuba, au nom du Mouvement des pays non alignés.

« À l'importante occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, j'ai l'honneur, au nom du Mouvement des pays non alignés et du peuple cubain, de m'adresser à vous en tant que Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Le plein appui à la lutte du peuple palestinien pour ses droits inaliénables est une position permanente du Mouvement des pays non alignés, qui a fait entendre sa voix dans de nombreux forums internationaux pour revendiquer le droit du peuple palestinien à un État souverain et indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale. La Conférence des chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés a réaffirmé, au plus haut niveau, la solidarité des pays non alignés avec la cause palestinienne.

Au quatorzième Sommet du Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenu à La Havane en septembre 2006, nos dirigeants ont examiné une nouvelle fois la grave situation imposée au territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et exprimé leur profonde préoccupation face aux souffrances continues du peuple palestinien sous l'occupation militaire israélienne prolongée et brutale de ses terres, et face à la négation persistante de ses droits inaliénables, parmi lesquels le droit à l'autodétermination et au retour des réfugiés palestiniens sur leur territoire, ainsi qu'au plein exercice de son droit de créer un État souverain et indépendant.

Au fil des ans, le Mouvement des pays non alignés a observé une ferme position de solidarité avec le peuple palestinien et sa juste cause, rejeté l'occupation illégale des territoires arabes par Israël et condamné les violations massives, flagrantes et systématiques des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises par la puissance occupante.

Ce 29 novembre marque le soixantième anniversaire de l'adoption de la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, qui a décidé du partage de la Palestine et de la création de deux États indépendants, qui devaient vivre dans la paix et l'harmonie. Cette commémoration historique est marquée par d'innombrables activités organisées un peu partout dans le monde en signe de soutien à la cause palestinienne. En outre, nous ne devons pas oublier que c'est également le quarantième anniversaire de la guerre des Six jours, qui a marqué le début de l'occupation du territoire palestinien par Israël, ce dont nous nous sommes souvenus avec peine en juin.

Malgré les nombreuses années écoulées depuis ces deux événements, la création d'un État palestinien indépendant avec Jérusalem-Est pour capitale est un objectif qui continue de nous échapper. La puissance occupante continue de violer le droit international et d'ignorer, de manière systématique et en toute impunité, plus d'une centaine de résolutions adoptées par divers organes des Nations Unies, dont une soixantaine par le Conseil de sécurité. Depuis quatre décennies, Israël applique délibérément des politiques et des pratiques illégales qui visent à modifier la composition démographique, le caractère et la nature démographique des terres palestiniennes, en annexant de facto certaines régions par l'implantation de colonies de peuplement illégales, à laquelle s'ajoute, depuis

2003, la construction d'un mur illégal en Cisjordanie, notamment à Jérusalem-Est et dans ses environs.

Au fil des ans, le Mouvement des pays non alignés n'a cessé de condamner ces mesures ainsi que toutes les autres décisions illégales prises par Israël, y compris bien entendu la campagne d'agressions menée ces derniers mois contre le peuple palestinien, qui entrave gravement le fonctionnement de l'Autorité palestinienne et qui, ce faisant, a contribué à la polarisation de la société palestinienne.

Permettez-moi donc de réaffirmer que le Mouvement des pays non alignés est fermement décidé à continuer de soutenir le peuple palestinien et ses dirigeants afin qu'il soit mis fin à l'occupation israélienne, conformément aux normes et principes du droit international et aux résolutions pertinentes de l'ONU. Le Mouvement des pays non alignés est également résolu à fournir une assistance économique et financière au peuple palestinien de manière à atténuer la crise humanitaire actuelle, qui rend l'aide de la communauté internationale absolument déterminante.

Je tiens aussi à réaffirmer l'attachement de Cuba à une paix globale, juste et durable pour tous les peuples du Moyen-Orient, sans exception; une paix qui permettrait au peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination et à la souveraineté au sein d'un État indépendant sur la base des frontières d'avant le 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Les peuples arabes pourront toujours compter sur l'entière solidarité de Cuba dans leur quête de paix.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma très haute considération. »

Le Président: Je remercie S. E. M. Rodrigo Malmierca Díaz d'avoir donné lecture de cet important message du Ministre des affaires étrangères Pérez Roque. Je lui demande de bien vouloir transmettre à ce dernier les sincères remerciements du Comité pour cet important message.

La parole est à M. Robert Tachie-Menson, Représentant permanent adjoint de la République du Ghana, qui donnera lecture d'un message adressé au Comité par le Président de la République du Ghana, S. E. M. John Kufuor, en sa qualité de Président de l'Union africaine.

M. Tachie-Menson (Ghana) (parle en anglais): J'ai l'honneur de prononcer la déclaration de S. E. M. John Kufuor, Président de la République du Ghana et Président de l'Union africaine, à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Cette déclaration se lit comme suit:

« La Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien donne l'occasion à la communauté internationale de centrer son attention sur le fait que le peuple palestinien ne dispose toujours pas d'un État indépendant et qu'il attend toujours de pouvoir exercer ses droits inaliénables tels que définis par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Cette année, la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien revêt une importance particulière à la lumière de l'évolution positive récemment intervenue au Moyen-Orient, grâce à la Conférence de paix sur le Moyen-Orient, organisée à Annapolis (Maryland), États-Unis d'Amérique. À la vérité, cette conférence a donné à ceux qui souhaitent la paix dans cette région troublée la possibilité d'entamer, une nouvelle fois, des consultations pour sortir de l'impasse. Nous sommes toutefois conscients du fait que certains des accords atteints dans le passé restent encore à mettre en œuvre, en particulier pour ce qui en concerne les aspects de fond. Nous appelons toutes les parties concernées par le conflit à rester engagée dans un processus politique viable qui mènera à la paix et à éviter toute action qui pourrait compromettre de nouveaux progrès. Nous avons également la certitude que toutes les parties s'emploieront à préserver le nouvel élan insufflé par la Conférence d'Annapolis au processus de paix, de manière à concrétiser ces objectifs que sont l'avènement d'un État pour les Palestiniens et la garantie de la sécurité pour l'État d'Israël.

Nous réaffirmons notre attachement aux initiatives, y compris la Conférence d'Annapolis et tous les autres efforts sincères, ayant pour objectif de trouver une solution juste, pacifique, globale et durable au conflit du Moyen-Orient. À cet égard, nous réaffirmons notre position en faveur d'une solution qui garantisse le droit

légitime du peuple palestinien, ainsi que le droit de tous les autres États de la région, de vivre à l'intérieur de frontières sûres et universellement reconnues.

Enfin, nous continuerons à appuyer pleinement tous les efforts déployés en vue d'un règlement rapide, équitable et pacifique du problème palestinien, et nous invitons instamment la communauté internationale à prêter son soutien à l'initiative d'Annapolis. »

Le Président: Je remercie M. Tachie-Menson d'avoir donné lecture de ce message au nom de S. E. M. John Kufuor, Président de la République du Ghana et Président de l'Union africaine. Je le prie de bien vouloir transmettre au Président Kufuor les sincères remerciements du Comité pour cette importante déclaration.

Je voudrais à présent donner la parole à l'Ambassadeur, Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Yahya Mahmassani, qui donnera lecture d'un message du Secrétaire général de la Ligue des États arabes, S. E. M. Amre Moussa.

M. Mahmassani (Ligue des États arabes) (parle en arabe): J'ai l'honneur de vous transmettre, Monsieur le Président, ainsi qu'à tous les autres membres du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, les salutations de M. Amre Moussa, Secrétaire général de la Ligue des États arabes, ainsi que ses sincères remerciements pour le rôle positif et vital que joue le Comité s'agissant de protéger le peuple palestinien et ses droits nationaux légitimes, notamment son droit à l'autodétermination et la création d'un État indépendant et souverain sur son sol national avec Al Qods Al Charif pour capitale, conformément à la Charte des Nations Unies, aux résolutions pertinentes de la légitimité internationale, de référence termes et aux principes internationalement reconnus. notamment l'inadmissibilité de l'acquisition d'un territoire par la force et le principe « terre contre paix ». Nous espérons que le Comité continuera à œuvrer en faveur d'un règlement juste, durable et global de la question palestinienne.

Aujourd'hui la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien coïncide avec le quatre-vingt-dixième anniversaire de la Déclaration Barfour et avec le quarantième anniversaire du début de l'occupation par Israël des territoires arabes et

palestiniens, avec toutes les répercussions négatives et les effets destructeurs que l'on sait sur la vie quotidienne des populations concernées. L'appropriation de territoires palestiniens par la puissance occupante pour intensifier ses activités d'implantation de colonies de peuplement et la construction du mur de séparation, qui constituent une violation flagrante de la légitimité internationale, de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, ainsi que des droits de la population des territoires palestiniens, empêchent les Palestiniens de créer un État viable, contigu et souverain.

Israël continue de judaïser Al Qods Al Charif et d'altérer ses caractéristiques démographiques et historiques; il tente de créer une nouvelle situation dans le territoire. Il s'agit d'une des questions les plus délicates concernant le statut définitif en raison de son importance pour des millions de croyants de par le monde. C'est une violation flagrante des résolutions internationales pertinentes et cela entrave les négociations sur le statut définitif d'Al Qods Al Charif. Profaner Al Qods Al Charif et la Mosquée Al-Agsa est une limite à ne pas franchir. La communauté internationale doit préserver tous les lieux sacrés islamiques, ainsi que les lieux saints chrétiens. Les pratiques israéliennes, en particulier dans la bande de Gaza, ont provoqué une crise humanitaire, économique et sociale très éprouvante d'une ampleur sans précédent, qui a été dénoncée dans des rapports internationaux d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales.

Israël a déclaré que la bande de Gaza était un « territoire hostile » et a menacé de cesser les approvisionnements de combustibles, d'eau et d'électricité. Israël ne manifeste aucun respect pour le droit humanitaire international et les droits de l'homme. Le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés, M. John Dugard, a remis un rapport sur les menaces d'Israël de suspendre l'approvisionnement d'eau et d'électricité et a déclaré que de telles sanctions économiques ne pouvaient pas être appliquées à un territoire, la bande de Gaza, qui n'est pas un pays indépendant.

Les sanctions militaires excessives créent une situation dangereuse pour tous les civils. Il s'agit d'un territoire occupé, et tous les États ont la responsabilité d'y améliorer les conditions de vie. Les incursions journalières d'Israël dans les villes et villages, les assassinats extrajudiciaires, l'enlèvement et

l'arrestation de Palestiniens, la confiscation de territoires palestiniens ou la création de routes et de routes de contournement pour les colonies de peuplement constituent des violations du droit international, du droit international humanitaire et de la quatrième Convention de Genève. Ces pratiques incessantes ont une incidence sur la vie politique, sécuritaire, économique et sociale quotidienne des Palestiniens. La perturbation des activités quotidiennes de la population palestinienne a provoqué un accroissement des tensions et la détérioration de la situation politique et sécuritaire, qui, à son tour, a donné lieu à des conflits armés entre les factions palestiniennes et a augmenté les souffrances de plus de 1,5 million de Palestiniens.

En septembre 2007, le Conseil des ministres de la Ligue des États arabes a réaffirmé l'engagement des pays arabes à contribuer à une paix juste, durable et globale, ainsi que leur choix stratégique. Il a réaffirmé que le processus de paix était un processus global qui serait amorcé par le retrait d'Israël de tous les territoires palestiniens et arabes occupés, y compris les hauteurs du Golan syrien ainsi que les fermes de Chebaa dans le Sud-Liban. Sur cette base, le Conseil des ministres de la Ligue des États arabes a estimé que la déclaration faite le 16 juillet 2007 par le Président George Bush et son invitation à organiser une conférence internationale constituaient des éléments positifs pouvant conduire à des résultats productifs pour une solution à deux États, la création d'un État palestinien indépendant et l'arrêt de l'implantation de colonies de peuplement, ainsi qu'à un accord sur les questions concernant le statut définitif, telle que la question des réfugiés et le statut d'Al Qods Al Charif.

Le Conseil des ministres de la Ligue des États arabes a également réaffirmé le 30 juillet 2007 qu'il était favorable à l'organisation de la conférence internationale, avec la participation de toutes les parties concernées, conformément au droit international et au mandat déjà approuvé pour la tenue de négociations directes sur tous les volets possibles et sur toutes les questions relatives au règlement du conflit israélo-arabe. Il a ajouté qu'il fallait le faire selon un calendrier bien défini.

Les résultats de la conférence internationale d'Annapolis ont véritablement créé une occasion de relancer le processus de paix, et il est possible que cela se produise. Si Israël ne le comprend pas, la paix et la sécurité régionales seront menacées en raison de l'occupation des territoires par Israël et de son mépris

des droits nationaux des Palestiniens, de leur dignité, de leur droit de vivre en paix, de leur droit à l'autodétermination et de leur droit de créer un État indépendant avec Al Qods Al Charif comme capitale. Si la communauté internationale ne comprend pas la nécessité vitale et l'importance de ces questions, compte tenu des efforts faits pour mettre fin au conflit israélo-palestinien conformément à l'Initiative de paix arabe et au mandat convenu, il n'arrivera rien que de nouvelles violences, ainsi que des représailles et des manifestations d'extrémisme, qui pourraient se répandre de proche en proche et menacer la paix et la sécurité internationales.

Le respect de la légitimité internationale et les efforts tendant à instaurer une paix juste et durable sont nécessaires pour promouvoir la tolérance, le refus de la violence, le respect mutuel, le dialogue et le respect des civilisations de la région. La tension dans cette région s'est intensifiée en raison des injustices faites au peuple palestinien, avec lequel nous célébrons aujourd'hui la Journée de solidarité.

Le Président : Je prie l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes de transmettre nos sincères remerciements à M. Amre Moussa pour cet important message.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Munir Akram, Représentant permanent du Pakistan, qui donnera lecture d'une déclaration de S. E. M. Inam ul Haque, Ministre des affaires étrangères du Pakistan, en sa qualité de Président de la trente-quatrième session de la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères. Je lui donne la parole.

M. Akram (Pakistan) (parle en anglais): Ceci est un message de S. E. M. Inam ul Haque, Ministre des affaires étrangères du Pakistan, en sa qualité de Président de la trente-quatrième session de la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères, concernant la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

« L'Organisation de la Conférence islamique (OCI) s'associe à la communauté internationale pour réaffirmer son ferme appui au peuple palestinien et sa solidarité avec celui-ci dans sa volonté de promouvoir l'exercice de ses droits inaliénables, y compris son droit légitime à l'autodétermination et son affranchissement de l'occupation étrangère.

L'Assemblée générale a affirmé à plusieurs reprises que l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien était indispensable pour régler la question de Palestine. L'ONU a une responsabilité permanente en ce qui concerne la question de Palestine, jusqu'à ce qu'elle soit réglée dans tous ses aspects, de façon satisfaisante et conformément à la légitimité internationale.

La cause profonde du conflit israélo-arabe est l'occupation des territoires arabes par Israël. La question palestinienne est au cœur du conflit israélo-arabe. L'OCI entretient un lien naturel et fort avec la question de Palestine et elle est fermement attachée à son règlement juste et pacifique.

La question d'Al Qods Al Charif est la cause centrale de l'Oumma musulmane. La position de l'OCI sur le conflit israélo-arabe. notamment sur la question essentielle de la Palestine, ainsi que la base et les principes du règlement de ces conflits, sont clairement énoncés dans les déclarations, communiqués et résolutions issus de ses sommets et conférences ministérielles. En bref, l'OCI appelle à l'instauration d'une paix juste, globale et durable fondée sur le droit international et les résolutions pertinentes de l'ONU, en particulier les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003) du Conseil de sécurité, ainsi que les principes convenus qui exigent le retrait complet d'Israël des territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, et de tous les autres territoires arabes occupés; la réalisation du droit inaliénable du peuple palestinien à exercer son autodétermination et sa souveraineté au sein d'un État palestinien viable et indépendant, sur la base des frontières d'avant 1967, avec Al Qods Al Charif comme capitale; et un règlement juste du sort pénible des réfugiés palestiniens, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, en date du 11 décembre 1948.

La célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien coïncide cette année avec le quarantième anniversaire de l'adoption de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, qui définit les principes d'un règlement juste et durable, à savoir l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par

la guerre, le retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés lors du conflit de 1967, et une solution juste au problème des réfugiés, entre autres. Cette résolution n'est à ce jour toujours pas appliquée, de même que de nombreuses autres résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Soixante ans se sont écoulés depuis la Nakbah palestinienne et l'adoption de la résolution 181 (II) du 29 novembre 1947. Ainsi la paix durable et la stabilité au Moyen-Orient sontelles restées illusoires. Durant des dizaines d'années, ce foyer de conflit au Moyen-Orient a entraîné des souffrances indicibles, tuant et détruisant, provoquant le malheur, la colère et la frustration; il a bouleversé, éveillé la méfiance et alimenté les antagonismes et la violence. Mais il apparaît de plus en plus clairement que le monde ne peut plus se permettre de laisser pourrir ces conflits. Il faut mettre fin à l'occupation. Un appel unanime a été lancé pour instaurer une paix globale et durable au Moyen-Orient, pour laquelle un règlement juste et définitif de la question de Palestine est indispensable. Il existe également un large consensus sur le fait qu'une paix durable et la stabilité ne peuvent être atteintes que par un règlement pacifique, et non par des actions unilatérales et par le recours à la force.

Dans ce contexte, il est encourageant de constater que la solidarité que nous avons exprimée avec le peuple palestinien fait suite aux efforts intenses déployés aux échelons régional et international pour résoudre la question de Palestine qui dure depuis si longtemps. Il s'agit notamment de relancer l'Initiative de paix arabe et la conférence de paix qui vient de s'achever à Annapolis. Il existe une large volonté de faire progresser le processus de paix. Nous espérons que la rencontre d'Annapolis constituera le début de la fin de la tragédie palestinienne et qu'elle marquera l'avènement d'une ère de paix en Terre Sainte. Les pays islamiques ont pris part à la Conférence d'Annapolis, en réponse à l'invitation lancée par les États-Unis, pour exprimer leur attachement à une paix durable, juste et globale entre Israël et la Palestine et dans l'ensemble du Moyen-Orient.

Nous nous félicitons de l'engagement pris en faveur de la création d'un État palestinien et

de l'accord intervenu pour lancer des négociations sur le statut définitif afin de régler toutes les questions fondamentales, notamment celles relatives aux frontières, aux réfugiés, aux colonies de peuplement et à Jérusalem. Pour être juste, le règlement de ces questions doit reposer sur les accords précédents, les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, le principe "terre contre paix", les termes de référence de la Conférence de paix de Madrid, la Feuille de route du Quatuor et l'Initiative de paix arabe. Un tel règlement doit prévoir le retrait israélien des territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est. Nous espérons qu'un traité de paix sera finalisé d'ici à la fin de l'année 2008 et qu'il pourra ensuite être mis en œuvre en toute bonne foi. Les retards et les obstructions risqueraient de mettre en péril et non de renforcer les perspectives de paix.

Entre-temps, il importe de créer un climat de confiance à l'appui du processus de paix. Nous restons profondément préoccupés de voir la situation désespérée dans laquelle se trouve toujours la population palestinienne, qui continue de subir l'humiliation et les sanctions collectives que lui impose l'occupation israélienne. La population palestinienne est victime de violences et d'attaques militaires, de graves violations du droit international, y compris le droit humanitaire et les droits de l'homme, de privations économiques et sociales, et d'un véritable étranglement qui touche tous les aspects de sa vie. La sombre situation qui règne dans les territoires occupés est décrite en détail dans de multiples rapports des Nations Unies et d'autres rapports. La communauté internationale doit faire en sorte qu'Israël respecte intégralement ses obligations en vertu de la quatrième Convention de Genève, qui s'applique à tous les territoires occupés. Israël doit également mettre fin aux politiques et aux mesures visant à changer la réalité sur le terrain et ainsi à préjuger de l'accord final, y compris l'intégrité et la viabilité d'un futur État palestinien.

Pour créer les conditions nécessaires au succès, il faut répondre à certaines exigences immédiates. Tout d'abord, il faut améliorer de manière rapide et tangible la situation dans les territoires occupés; mettre fin à l'oppression et

aux souffrances du peuple palestinien; arrêter les campagnes militaires israéliennes; relâcher les prisonniers politiques; suspendre la construction du mur illégal de séparation; geler les activités de peuplement; démanteler les avant-postes de colons non autorisés; lever tous les types de blocus et toutes les restrictions mis en place; mettre un terme au siège de Gaza et au fait qu'Israël a, en toute illégalité, déclaré la bande de Gaza "entité ennemie"; et mettre fin à la violence.

Deuxièmement, la communauté internationale améliorer l'assistance doit humanitaire, économique et sociale qu'elle apporte aux Palestiniens, notamment rétablissant immédiatement la fourniture sans entrave de tous les biens et services essentiels au peuple palestinien dans l'ensemble des territoires occupés.

Troisièmement, un soutien doit être assuré à l'Autorité palestinienne afin de lui permettre d'édifier ses institutions d'État, notamment ses organes de sécurité. Dans ce contexte, nous attendons avec intérêt les résultats que donnera la conférence des donateurs à Paris en vue d'atteindre ces objectifs.

Bien entendu, parallèlement aux négociations israélo-palestiniennes, les efforts doivent se poursuivre pour ranimer l'unité palestinienne. Une paix durable sera impossible si le peuple est divisé.

À cette étape cruciale de la quête d'une paix durable au Moyen-Orient, l'Organisation de la Conférence islamique réaffirme son appui sans faille au peuple palestinien dans sa quête légitime de l'autodétermination et de la création d'un État palestinien souverain, viable et indépendant à l'intérieur des frontières d'avant 1967, avec Al Qods Al Charif pour capitale.

Nous appelons toutes les parties à demeurer pleinement engagées dans le processus de paix et à s'atteler à tous les problèmes en suspens par le dialogue. Un règlement rapide du conflit israélo-arabe, notamment le problème central de la Palestine, doit être notre objectif stratégique collectif. La communauté internationale doit s'engager à réaliser ces objectifs et à ne ménager aucun effort moral, diplomatique, politique et économique pour y parvenir rapidement.

L'Organisation de la Conférence islamique doit continuer de jouer le rôle qui est le sien dans cette entreprise collective. »

Le Président: Je vous prie de bien vouloir transmettre au Ministre des affaires étrangères du Pakistan nos sincères remerciements pour son important message.

C'est avec grand plaisir que je donne à présent la parole à M. Chris Ferguson, représentant du Conseil œcuménique des Églises auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui fera une déclaration au nom du Réseau international de coordination pour la Palestine, réseau international d'organisations de la société civile qui appuie l'action du Comité.

M. Ferguson (Conseil œcuménique des Églises) (parle en anglais): Tout d'abord, je suis très reconnaissant au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien d'avoir invité les représentants de la société civile à participer à cette célébration solennelle de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Le Comité et ses membres travaillent sans relâche, sous la houlette de son Président, l'Ambassadeur Paul Badji, pour que la situation dans les territoires palestiniens occupés et les droits du peuple palestinien restent le point de mire de la communauté internationale. Surtout, ils ont, à cette forgé une alliance vigoureuse avec les organisations non gouvernementales et les groupes de la société civile. Il n'a jamais été aussi nécessaire et difficile de maintenir l'attention diplomatique et politique sur le peuple palestinien et leurs droits qu'au cours de cette année, la quarantième depuis le début de l'occupation, la soixantième depuis l'adoption de la résolution 181 (II) relative au plan de partition de l'ONU et la cinquante-neuvième depuis la Nakba.

C'est pour moi à la fois un immense privilège et une mission impossible que de représenter la société civile internationale. Tout simplement en raison de la multitude et de la diversité de ceux qui, partout dans le monde. en particulier les organisations gouvernementales et les associations de la société civile palestiniennes et israéliennes, œuvrent, par solidarité avec le peuple palestinien, à mettre fin à l'occupation illégale et à installer une paix juste au bénéfice de toutes les parties au conflit et parce que chacun a sa voix propre. Sur tous les continents, des mouvements, des réseaux et des groupes mobilisent de façon croissante leur solidarité et leur appui dans la non-violence pour mettre fin à l'occupation, protéger la

population civile et faire appliquer les résolutions de l'ONU ainsi que le droit international à travers des solutions autres que militaires.

La diversité des groupes de la société civile et des organisations non gouvernementales concernés n'est pas seulement géographique. Nous sommes issus de différents secteurs de la société. Parmi les divers groupes qui agissent de façon visible en faveur d'une paix juste et globale figurent les églises et autres organisations confessionnelles dont le nombre ne cesse d'augmenter. J'ai le privilège de parler aujourd'hui au nom de ce secteur.

Ponctuée d'événements majeurs et douloureux, cette année est placée sous le signe de l'urgence dans la mesure où ne cesse d'empirer le sort des habitants de Gaza, de Cisjordanie et de Jérusalem-Est ainsi que celui des réfugiés de la région et du reste du monde. Cette semaine, toute la planète a eu les yeux rivés sur Annapolis. La réunion qui s'y est déroulée a marqué la reprise du processus de paix. Avant la rencontre, le Secrétaire général du Conseil œcuménique des Églises, M. Samuel Kobia, avait adressé à la Secrétaire d'État Rice, des États-Unis, ainsi qu'au Premier Ministre Olmert et au Président Abbas des lettres dans lesquelles il exposait nos vues sur la manière possible d'évaluer le succès et l'utilité des mesures à prendre. Maintenant que la Conférence d'Annapolis s'est achevée, ses observations apparaissent encore plus dignes d'intérêt :

« Alors que cette initiative est sur le point de démarrer, nous voudrions proposer trois conditions de son succès, nous fondant sur la campagne internationale en faveur de la paix que les églises mènent depuis 60 ans dans le cadre de ce conflit.

La première condition est que les négociations doivent être menées de bonne foi. Le nœud du problème, qui est le statut final, ne pourra être résolu si l'ensemble des parties ne conduisent pas les négociations de bonne foi, sur la durée et avec énergie [...].

Deuxièmement, les négociations doivent prendre en considération et associer toutes les parties qui ont des intérêts légitimes dans le règlement du conflit. Leurs représentants doivent, le plus tôt possible, participer aux pourparlers de paix d'une manière judicieuse et appropriée. L'engagement des États dans l'Initiative de paix arabe, qui est désormais confirmé, a ouvert une

brèche dans cette direction. Tout processus engagé devra être véritablement multilatéral pour pouvoir faire avancer la cause de la paix.

Troisièmement, il est essentiel de respecter scrupuleusement la primauté du droit international. Tout accord ou processus que vous considérerez sera examiné à la lumière des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU et des obligations conférées par les traités aux parties concernées, ainsi qu'au regard des dispositions du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Ces normes juridiques constituent les fondations de la paix, comme la communauté internationale l'a confirmé à maintes reprises à l'ONU et par l'intermédiaire des organisations internationales de la société civile, dont le Conseil œcuménique des Églises. Pareillement, les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU relatives au conflit israélo-palestinien constituent la charpente de la paix. Il s'agit, notamment, des résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003) du Conseil de sécurité et la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, qui porte sur la question de Jérusalem et des réfugiés.

En outre, le comportement que les parties aux négociations auront en Israël et dans les territoires occupés pendant le processus devra être régi par le même organe de droit international. Si des mesures sont rapidement pour, notamment, mettre fin à l'isolement de Gaza et à la punition collective infligée à ses 1,5 million d'habitants, faire cesser les attaques dirigées contre les civils des deux camps, libérer les prisonniers privés du bénéfice de leurs droits légaux, suspendre l'expansion des colonies sous quelque forme que ce soit, cesser les expropriations foncières, stopper les travaux d'édification de la barrière de séparation et entamer des pourparlers sur les hauteurs du Golan occupées, le processus d'Annapolis pourra changer les choses à condition que ces mesures soient mises en œuvre, alors que, dans le cas contraire, il s'en trouvera entravé et affaibli, voire réduit à néant. Ces mesures indiqueront également le degré de bonne foi qui entoure le processus, rendant plus ou moins probable la réconciliation entre les grands partis politiques palestiniens, le Fatah et le Hamas.

Nous soutenons que si l'on veut des négociations fondées sur la bonne foi, la participation multilatérale et la primauté du droit, il est primordial que non seulement l'Administration des États-Unis réunisse les parties, mais qu'elle veille aussi à ce que l'accord final préserve l'indivisibilité de la justice pour les Palestiniens et les Israéliens. »

Bien évidemment, les droits ne sont pas une monnaie d'échange dans le processus des négociations. Pourtant, en ce moment même, la communauté internationale se trouve lamentablement passive et complice, de par son silence face à la grave détérioration de la situation à Gaza. S'il est vrai que le côté humanitaire de la crise capte une attention certaine, quoique insuffisante, rien n'indique qu'il existe une volonté réelle ou un courage moral de combattre les violations massives et flagrantes du droit international ainsi que les manquements à la quatrième Convention de Genève dont Israël s'est rendu coupable en déclarant Gaza entité ennemie et en infligeant une punition collective abusive à 1,5 million de personnes.

La communauté internationale n'a pas le droit d'abandonner la population civile de Gaza ni de la laisser sans la protection qui lui est garantie. Ni les conflits entre Palestiniens ni les terrorisantes attaques aux roquettes Qassam ne justifient que 1,5 million de civils innocents se voient refuser des vivres, du carburant, des moyens de subsistance, des soins médicaux ainsi que la liberté de voyager et d'étudier, sans parler du risque de coupure électrique qui pèse actuellement. Tous les jours, nous avons le cœur brisé par les informations des hôpitaux et cliniques sous administration religieuse faisant état de malades et blessés, parmi lesquels des enfants, en train de mourir en raison de l'interdiction de déplacement ou à cause des pénuries. Quatre-vingt pour cent des habitants de Gaza vivent dans la pauvreté et 1,1 million survivent grâce à l'aide alimentaire : on punit et persécute la population en l'affamant délibérément et illégalement dans le but officiel de faire cesser les tirs de roquettes dont elle n'est pas responsable et sur lesquels elle n'a aucune prise. Pour l'essentiel, la situation qui règne à Gaza est une nouvelle fois la manifestation du boycottage international et de l'isolement des Palestiniens qui aspirent à exercer leurs droits démocratiques. L'indifférence manifestée pour le droit des civils de Gaza à être protégés enlève toute valeur aux prétentions affichées par l'ONU de prendre en charge les civils non armés et sans défense.

La paix doit être édifiée sur les droits, les droits pour tous et la protection pour tous. La communauté internationale n'a pas aidé – et c'est toujours le cas – le peuple palestinien à Gaza et en Cisjordanie, à Jérusalem et partout dans le monde à mettre fin à une occupation militaire brutale et à des expropriations continues ni à garantir le droit de retour. Et surtout, cet échec à l'aider constitue également une entrave à la paix, à la justice, à la sécurité et aux droits que nous recherchons, défendons et souhaitons pour les Israéliens. Cet échec est un obstacle à une paix régionale et favorise une insécurité et des désordres internationaux.

Nous évoquons, sur le plan moral, une paix juste fondée sur l'application intégrale et rigoureuse du droit international, car nous savons que toute solution durable pour le peuple palestinien est en corrélation étroite avec une solution durable de paix et de justice pour Israël. Nous recherchons activement le bien-être des deux peuples et soulignons que le peuple palestinien et Israël ont tous deux des préoccupations légitimes en matière de sécurité.

Nous constatons également que la religion a un rôle à jouer ici. Bien que la religion ne soit pas au cœur de ce conflit, elle fait désormais partie intégrante du problème. C'est pourquoi les chefs religieux et la coopération interreligieuse doivent faire partie de la solution afin que chrétiens, musulmans et juifs puissent de nouveau se comprendre et vivre en voisins, comme ils l'ont fait par le passé.

Et voici un autre signe indiquant qu'il doit y avoir un partenariat avec la société civile et que chacun doit participer à la recherche d'une solution. Il n'existe pas de solution militaire et, en cette année riche en événements, la société civile internationale a lancé avec force de nouveaux appels à redoubler d'efforts non violents en faveur de la paix.

Le Réseau international de coordination pour la Palestine notamment, réuni à Bruxelles en août dernier, a lancé un plan d'action énergique et déterminé, intitulé « Soixante ans, ça suffit; arrêtez les expropriations; rapatriez les réfugiés ». Cet appel à l'action comportait un engagement en faveur du renforcement de la campagne mondiale de boycottage, de désinvestissement et de sanctions, soulignant que cette campagne répondait à un appel lancé par la société civile palestinienne et constituait, selon les termes de cet appel, un effort non violent contre l'occupation, l'apartheid et l'oppression israéliens. Le Réseau a en outre lancé une campagne qui identifie et combat les politiques israéliennes qui

constituent des violations de la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid.

M'exprimant à présent au nom de la communauté religieuse, je signale qu'en juin dernier, le Conseil œcuménique des Églises a organisé à Amman une Conférence internationale de la paix des Églises du monde entier. L'« Appel d'Amman », qui a émané de cette rencontre, cherche à être non pas une déclaration de plus, mais tout simplement le signe visible d'un engagement renouvelé des Églises en faveur de la paix, en vue de mettre fin à une occupation illégale, conformément aux résolutions de l'ONU, et à manifester l'engagement du Conseil œcuménique en faveur d'une action interreligieuse pour la paix et la justice qui serve tous les peuples de la région.

Cette rencontre a été l'occasion de lancer une nouvelle initiative : le Forum œcuménique pour la Palestine et Israël, qui mène des actions religieuses en faveur de l'établissement et de la consolidation de la paix. À leur propre manière, de nombreuses Églises dans le monde cherchent de plus en plus des méthodes violentes telles que des investissements moralement responsables, qui recourent à des mesures économiques pour mettre un terme aux comportements illégaux qui appuient l'occupation. Cette initiative constituera également de solides interreligieuses afin de mener des actions novatrices et de s'engager dans ce que l'Appel d'Amman qualifie de « solidarité qui ait un prix ».

La société civile en général et les églises en particulier font montre d'une nouvelle énergie face à cette situation moralement abjecte et injustifiable. La « solidarité qui ait un prix » signifie entreprendre des actions constructives et non violentes susceptibles, en fait, de créer un malaise, des tensions et des désaccords graves. Il est cependant impératif en ce moment, sur le plan éthique, d'agir différemment, de mener des actions nouvelles.

Nous sommes déterminés – la société civile du monde qui souhaite la paix – à regarder au plus profond de nous-mêmes, à relancer une solidarité active; mais nous sommes également déterminés à tenir la communauté internationale pour responsable du respect des normes et des critères universels du droit international. Les droits des Palestiniens ne peuvent plus être l'exception à la règle du droit international.

La société civile, dans ses différentes formes et instances, a appelé à un nouvel engagement à mener

des actions au service de campagnes énergiques de défense des droits et des libertés. Nous avons appelé, et continuons d'appeler, la communauté internationale à adhérer aux principes du droit international et des résolutions pertinentes de l'ONU, et nous lui avons demandé de les appliquer avec force. Les Églises ellesmêmes ont fondé leurs actions sur le respect des résolutions de l'ONU et de l'état de droit. Les États Membres peuvent-ils faire moins?

Il existe un impératif éthique et spirituel qui exige d'appliquer les lois et de recourir à des méthodes non violentes pour instaurer la paix et la justice. L'appel lancé est simple : joignez-vous à notre campagne de solidarité qui ait un prix. Ce n'est pas facile, et ce ne doit pas l'être. Mais le peuple palestinien dépossédé et opprimé y a droit. Tous les peuples touchés par ce conflit ne méritent pas moins. Et c'est ce qu'exige une paix juste pour la Palestine et pour Israël.

Le Président: Je vous remercie beaucoup, Monsieur Ferguson, de votre déclaration dont je souligne le caractère très clair, le message très direct. Et c'est tout à fait à l'honneur de la société civile que vous représentez. À travers vous, je voudrais remercier aussi les organisations de la société civile qui, à travers le monde, s'activent beaucoup et s'investissent sans compter pour trouver un règlement global, juste et durable à la question de Palestine, et pour leur précieuse contribution aux travaux du Comité. Je les remercie en particulier pour la collaboration qu'elles apportent au Comité. J'ai eu le privilège d'avoir beaucoup de relations, de contacts avec les nombreuses organisations de la société civile qui nous aident beaucoup, qui nous « titillent » surtout, nous poussent jusqu'à nos derniers retranchements pour sortir de nos formules diplomatiques, de notre réserve diplomatique. Bien sûr, nous sommes des représentants de gouvernements qui devons tenir compte de la position contraire des autres pour pouvoir avancer ensemble. Mais en tous cas, merci pour l'intérêt que vous portez au travail du Comité.

Je suis heureux de vous annoncer que notre comité a reçu des messages d'appui et de solidarité de nombreux chefs d'État et de gouvernement, ainsi que de ministres des affaires étrangères, de gouvernements et d'organisations internationales. Je rappelle que ces messages seront publiés dans un bulletin spécial que tient la Division des droits des Palestiniens. Mais je m'en vais donner lecture des personnalités qui ont envoyé ces messages aujourd'hui dans l'ordre où nous les avons reçus. De la part de chefs d'État, nous avons

reçu les messages de S. E. le Président de la République islamique du Pakistan; de S. M. le Roi de Jordanie; de S. E. le Président de la République fédérative du Brésil; de S. E. le Président de la Turquie; de S. E. le Président de la République du Soudan; de S.A. l'Émir de l'État du Qatar; de S. E. le Président de la République du Sénégal; de S. M. le Roi de Bahreïn; de S. E. le Président de République socialiste démocratique de Sri Lanka; de S. E. le Président de la République algérienne démocratique et populaire; de S. E. le Président de la République fédérale du Nigéria; de S. E. le Président de la République démocratique populaire lao; de S. E. le Président de la République socialiste du Viet Nam; de S. E. le Président de la République islamique de Mauritanie; de S. E. le Président de l'Afghanistan; S. E. le Président de l'Indonésie; S. E. le Président du Présidium de l'Assemblée suprême populaire de la République populaire démocratique de Corée; S. E. le Président de la Fédération de Russie; S. E. le Président de la République arabe d'Égypte; S. E. le Président de la République des Maldives; S. E. le Président de la République tunisienne; S. E. le Président de la République de Guinée; S. E. le Président du Nicaragua; S. E. le Président des Émirats arabes unis; S. E. le Président du Mexique; S. E. le Président de la République islamique d'Iran; S. E. le Président de la République de Namibie; et S. E. le Président de la République du Chili.

Nous avons reçu des messages des chefs de gouvernement; S. E. le Premier Ministre de la Thaïlande; S. E. le Premier du Conseil de l'État de la République populaire de Chine; S. E. le Conseiller principal et Premier Ministre du Gouvernement de la République populaire du Bangladesh; S. E. le Premier Ministre de l'Inde; et S. E. le Premier Ministre de Maurice.

Le Comité a également reçu des messages des ministres des affaires étrangères suivants : S. E. le Ministre des affaires étrangères de la République arabe syrienne; S. E. le Ministre des affaires étrangères du Japon; S. E. le Ministre des affaires étrangères de la République du Bélarus; S. E. le Ministre des affaires étrangères de la République de Madagascar; et S. E. le Ministre des affaires étrangères de la Colombie.

Nous avons reçu des messages de la part des gouvernements suivants : le Gouvernement de la République dominicaine; le Gouvernement de la République d'Afrique du Sud; le Gouvernement libanais; et le Gouvernement du Guyana.

08-20774 **19**

Le Comité a reçu des messages des organisations intergouvernementales suivantes : S. E. le Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique; et l'Union européenne.

Le Comité a également reçu des messages des organisations de la société civile suivantes : l'Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines; l'évêque de Grahamston et l'archevêque élu du Cap au nom de l'Église anglicane de l'Afrique du Sud; et le Comité international de coordination sur la Palestine.

Le Comité continuera certainement de recevoir des messages, et ces messages seront intégrés dans le bulletin que tient la Division des droits des Palestiniens.

Au nom du Comité, je voudrais exprimer nos sincères remerciements aux chefs d'État et de gouvernement, aux ministres des affaires étrangères et aux gouvernements et organisations que je viens de mentionner, et à ceux qui nous enverrons des messages par la suite, ainsi qu'à tous les participants à la présente séance pour les efforts inlassables qu'ils déploient afin de parvenir à un règlement global, juste et durable de la question de Palestine, et pour l'appui qu'ils ont toujours apporté au Comité dans l'accomplissement de son mandat.

Les déclarations que nous avons entendues aujourd'hui et les messages de solidarité que nous avons reçus démontrent encore une fois l'appui sans faille de la communauté internationale au rétablissement de la paix au Moyen-Orient et à la réalisation par le peuple palestinien de son droit inaliénable, sur la base des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et du droit international.

Je puis vous assurer que les membres du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien ne ménageront aucun effort pour la réalisation de ces objectifs.

J'ai à présent le grand plaisir de donner la parole à S. E. M. Riyad Mansour, Ambassadeur et Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Mansour (Palestine) (parle en anglais): Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, et à remercier le Comité d'avoir organisé cette année encore cette célébration et cette commémoration très importantes à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

Du fait que je m'exprime à la fin de la séance, après toutes ces déclarations, il n'y a rien à ajouter. Néanmoins, je voudrais joindre ma voix, la voix du peuple palestinien et la voix de nos dirigeants et du Président Abbas aux remerciements adressés à ceux qui ont exprimé aujourd'hui leur solidarité avec notre peuple, à ceux qui ont envoyé des messages – chefs d'État et dirigeants des quatre coins du monde – et à tous ceux qui sont présents ici ce matin. En regardant autour de la salle, j'ai vu des personnes de tous les continents – Asie, Afrique, Amérique du Sud, Amérique du Nord et Europe. Ces personnes ont dit leur solidarité avec le juste combat du peuple palestinien. Nous leur en savons gré. Nous les remercions pour leurs messages forts de solidarité.

Je voudrais également dire que la présence du Secrétaire général parmi nous, comme chaque fois, de même que celle du Président de l'Assemblée générale, du Président du Conseil de sécurité et de tant d'ambassadeurs et d'autres représentants de pays, est la preuve manifeste de la volonté résolue de la communauté internationale, et de l'ONU en particulier, de rester mobilisée sur la question de Palestine jusqu'à ce qu'elle soit réglée dans tous ses aspects. Pour nous, cela signifie la fin de l'occupation par Israël de tous les territoires qu'il occupe depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, et la création de notre État palestinien indépendant, côte à côte avec Israël, sur la terre occupée depuis 1967, avec un règlement juste et accepté par tous de la question des réfugiés palestiniens sur la base de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

Parallèlement, nous voudrions aussi qu'il soit mis fin au conflit israélo-arabe à la faveur d'un retrait total d'Israël de tous les autres territoires occupés depuis 1967, comme il est stipulé dans l'Initiative de paix arabe, afin d'ouvrir un nouveau chapitre dans les relations entre les peuples de la région, en s'appuyant sur le retrait total par Israël des territoires occupés depuis 1967, cela en échange d'une normalisation totale des relations avec Israël.

Ce rassemblement a un parfum particulier, non seulement en raison du quarantième anniversaire de l'occupation et des 60 ans de la *nakbah*, mais aussi parce que nous sommes réunis ici après le succès de la conférence d'Annapolis. L'engagement de la communauté internationale et de l'ONU sur la question de Palestine doit passer à la vitesse supérieure, car le rôle de l'Organisation, tel qu'exprimé par le Secrétaire général et mon ami, le Président de notre communauté,

nécessite de notre part à tous énormément d'implication, d'énergie et d'appui pour garantir le succès des négociations entre le camp palestinien et le camp israélien et, il faut l'espérer, sur d'autres volets arabes très bientôt, afin de parvenir à un traité entre Israël et nous durant l'année 2008, de façon qu'un État palestinien indépendant puisse voir le jour. Cela exigera, bien entendu, un processus de négociation sur les six questions relatives au statut définitif, à savoir les frontières, Jérusalem, les réfugiés, les colonies de peuplement, l'eau et la sécurité.

Nous sommes déterminés à négocier en toute bonne foi, en nous appuyant sur les termes de référence qui sont connus de tous et sur lesquels il existe un consensus, c'est-à-dire les résolutions pertinentes des Nations Unies, l'Initiative de paix arabe, la Feuille de route, et le principe « terre contre paix ». Nous sommes tout à fait résolus à tirer parti de cette occasion historique pour parvenir à un traité de paix avec nos voisins, les Israéliens, de manière à ce que nous puissions écrire avec eux un nouveau chapitre de nos relations.

Nous avons besoin de votre aide pour réussir dans cette entreprise. Nous avons besoin de l'aide de tous ceux qui veulent la paix et la justice au Moyen-Orient, pour que, dès l'année prochaine, espérons-le, nous puissions célébrer ici, en Palestine et à Jérusalem-Est, la future capitale de notre État, une nouvelle forme de solidarité. Peut-être pourrons-nous même fêter la naissance de l'État indépendant de Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale. C'est pourquoi, nos efforts et ceux des Nations Unies sont plus que jamais nécessaires afin que cette entreprise soit couronnée de succès.

Je voudrais également ajouter que cette Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien ne consiste pas seulement à faire des discours, qui sont toujours très agréables à entendre et qui donnent à notre peuple la force et la volonté de continuer la lutte pour concrétiser nos objectifs nationaux, mais qu'elle est aussi l'occasion d'organiser tout au long de la journée d'autres événements. Ainsi cet après-midi, nous allons entamer le débat sur la question de Palestine, auquel la Palestine et de nombreuses autres délégations participeront. Ce débat aura pour point d'orgue l'adoption de plusieurs résolutions qui contribueront à faire avancer le processus de paix.

De plus, ce soir, plusieurs événements culturels auront lieu, notamment un prévu à 18 heures, qui

donnera à tous la possibilité de découvrir la créativité et le génie de notre peuple grâce à une exposition sur les broderies et les vêtements fabriqués dans les différentes régions de Palestine. Nous sommes fiers de pouvoir montrer une dimension différente du peuple palestinien; un peuple qui est déterminé à continuer de vivre et de créer même dans les conditions les plus difficiles. Cette exposition aura donc lieu à 18 heures, dans la salle des pas perdus du bâtiment de l'Assemblée générale.

À 19 heures, nous dévoilerons également un autre aspect de la créativité du peuple palestinien, puisque nous proposerons un concert au cours duquel un talentueux et brillant musicien américano-palestinien et son orchestre vous divertiront en proposant un programme de musique classique arabe mâtinée de jazz. Nous tenons à ce que vous connaissiez les multiples facettes du peuple palestinien. Il ne s'agit pas seulement du peuple que les médias vous présentent de manière parfois stéréotypée. Il s'agit d'un peuple de musiciens, d'un peuple capable de créer merveilleuses robes brodées, d'un peuple comptant des joueurs de golf, des skieurs, des footballeurs et des artistes. Il s'agit d'un peuple d'êtres humains comme vous et moi, capable d'atteindre l'excellence même dans les conditions les plus difficiles. Nous sommes un peuple de docteurs, d'ingénieurs et d'avocats brillants.

Nous sommes un peuple aux multiples facettes. Et la seule chose que nous n'avons pas, et que nous espérons avoir d'ici la fin de l'année 2008, c'est un État palestinien indépendant, afin que nous puissions être comme vous tous, comme l'ensemble des 192 Membres de l'ONU. Nous voulons être le 193^e État Membre de l'Organisation des Nations Unies.

Je vous invite donc instamment à venir ce soir pour célébrer avec nous toutes ces contributions et pour voir comment nous exprimons notre créativité dans différents domaines de la vie. Voilà ce que nous voulons partager pour vous remercier d'être à nos côtés aujourd'hui. Je me réjouis de pouvoir vous retrouver ce soir.

Le Président: Je remercie M. Mansour de son importante déclaration. Je voudrais, au nom des membres du Comité et surtout au nom des membres du Bureau du Comité et, en mon nom personnel, le remercier très sincèrement pour les paroles qu'il vient de prononcer. Personnellement, elles ne m'étonnent pas, puisque je le côtoie pratiquement tous les jours. Je sais sa détermination, sa perspicacité et son courage. Je

08-20774 **21**

l'ai côtoyé en des moments de joie, mais aussi en des moments de difficulté et de peine. Nous nous parlons beaucoup. Nous nous donnons beaucoup de conseils et de là est née ce que j'appelle une complicité agissante, qui me permet de m'adresser à lui à titre personnel.

Je voudrais le remercier en tout cas de son amitié et des conseils qu'il me donne tous les jours dans l'accomplissement de notre mandat. Je le remercie aussi de l'écoute qu'il porte souvent à mes propos, à mes conseils dans des moments parfois très difficiles, où souvent on est amené à éprouver des difficultés à se maîtriser et à écouter les conseils. Il a toujours fait preuve de patience, de sagesse et de persévérance, ce dont je l'en remercie.

Je le prie aujourd'hui de savoir qu'auprès de moimême ainsi que des membres du Bureau, il sera toujours l'ami, le complice, pour continuer à progresser dans le travail qui nous est confié, jusqu'au jour où naîtra la Palestine, que nous aurons enfin le plaisir d'aller visiter pour communier avec le peuple palestinien et célébrer avec lui toutes ces œuvres de beauté qu'il est en mesure de produire et qu'il nous a invités à aller voir cet après-midi. Nous aurons le plaisir d'y aller avec beaucoup d'enthousiasme. Je voudrais lui dire qu'il aura toujours auprès de nous la complicité de l'ami, et je dirais même du frère, que nous voulons rester et que nous sommes.

Avant de lever cette séance spéciale, je tiens à remercier tous ceux qui ont contribué au succès de

cette manifestation. Je voudrais nommer en particulier les fonctionnaires de la Division des droits des Palestiniens, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, le Département de l'information, le Bureau des services centraux d'appui et tous ceux et celles qui travaillent discrètement et efficacement dans les coulisses pour donner à cette séance tout l'éclat qu'elle mérite.

Je voudrais rappeler qu'une exposition culturelle palestinienne, organisée par le Comité en coopération avec la Mission permanente d'observation de la Palestine, sera inaugurée ce soir à 18 heures, dans la salle des pas perdus du bâtiment de l'Assemblée générale, ainsi que l'Ambassadeur de la Palestine vient de l'évoquer. L'exposition de cette année est intitulée « La Palestine : Un héritage continu ». Le vernissage sera suivi d'un spectacle musical interprété par Simon Shaheen et Qantara, à 19 heures, dans la salle de conférence 4. Tous les membres sont cordialement invités à ce spectacle.

À la fin de la présente séance, à 13 heures, dans l'Auditorium de la bibliothèque Dag Hammarskjöld, tous les membres sont conviés à assister à la projection du film « La connaissance est le commencement : Daniel Barenboim et l'orchestre Divan occidentaloriental ». Je crois que ce film mérite d'être vu.

Je remercie tous les participants pour leur présence, et j'exprime aussi ma gratitude pour tous les messages que nous avons reçus.

La séance est levée à 13 heures.